

Licence Musique ancienne et monde contemporain

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Musique ancienne et monde contemporain. 2014, Université de versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ. hceres-02036886

HAL Id: hceres-02036886

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036886>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Musiques anciennes et monde
contemporain

de l'Université de Versailles Saint-
Quentin en Yvelines

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- UVSQ

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Musiques anciennes et monde contemporain

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI150007442

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

UVSQ, site de Vauban (47 boulevard Vauban, 78047 Guyancourt), Conservatoire de Versailles, (24 rue de la Chancellerie, 78000 Versailles), Conservatoire de la vallée de Chevreuse (87 rue de Paris, BP 74, 91402 Orsay Cedex).

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de licence *Musiques anciennes et monde contemporain* de l'Université de Versailles a été mise en place au courant de l'année universitaire 2010-2011. Il s'agit d'une mention unique en France ancrée sur la collaboration active entre l'Université, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Vallée de Chevreuse. Visant un public de musiciens praticiens, elle propose une formation articulant théorie et pratique axée sur l'étude des musiques anciennes, mais inscrites dans une perspective plus large. En effet, elle vise la maîtrise des techniques instrumentales et/ou vocales et la compréhension du langage se rapportant au patrimoine musical européen allant du XVe au XXIe siècle. Organisée en six semestres présentant chacun une organisation assez similaire, elle propose, en plus d'un enseignement musical pratique, une initiation aux sciences humaines et aux études littéraires. L'offre de cours s'inscrit donc dans une perspective tant d'érudition que d'expérimentation pratique à visées professionnalisantes. Outre le fait de préparer à des études supérieures de master, cette formation vise à former des interprètes capables d'œuvrer tant dans un ensemble professionnel que d'être porteur de projet artistique auprès de lieux de diffusion, d'administration culturelle... Elle est susceptible de préparer, en outre, à des métiers connexes de celui de musicien interprète, soit la médiation culturelle, la coordination d'événements artistiques...

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le cursus présenté paraît en adéquation avec les orientations visées préparant aux métiers de la musique. L'offre est pertinente, spécialisée et semble adaptée au musicien praticien désireux de préparer un parcours professionnel d'interprète, mais aussi éventuellement celui d'un futur musicologue qui souhaiterait allier recherche et pratique dans ce champ disciplinaire.

En effet, la mention de licence *Musiques anciennes et monde contemporain* repose sur un fort partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Vallée de Chevreuse permettant de mener de manière simultanée une formation très complète couvrant les aspects théoriques et historiques tout en donnant une place prépondérante à la pratique.

La cohérence et le souci d'ajuster les parcours en fonction des orientations professionnelles visées sont à souligner positivement dans cette mention, surtout au plan des enseignements pratiques. L'enjeu de la professionnalisation est bien présent dans les choix qui sous-tendent l'offre de cours offrant un ratio équilibré dévolu aux différents types d'enseignement (théoriques et pratiques). Pour l'heure, un seul parcours très spécialisé est offert.

La mention propose plusieurs cours pratiques spécifiques pris en charge, en grande partie, par les conservatoires. Les cours offerts par l'Université, outre les cours de méthodologie, ont surtout des visées « d'ouverture ». Certains de ces cours sont obligatoires (histoire des idées, histoire comparée, introduction au cinéma anglo-saxon) et d'autres sont optionnels (histoire médiévale, actualité générale et pratique des médias). Cette offre de cours universitaire est discutable en termes de priorités, d'autres enseignements (ex. histoire de la musique, analyse, écriture, etc.) pouvant s'avérer plus pertinents pour ce profil d'étudiants, du moins en partie.

L'enseignement des langues est présent, concernant uniquement l'anglais, mais offrant aux étudiants la possibilité, rare, d'approfondir leur connaissance linguistique en lien direct avec le champ musical (enseignement de langue centré sur l'univers et les professions de la musique). Un enseignement multimédia est aussi dispensé. La maquette ne prévoit cependant pas de dispositif pour la préparation aux certifications informatiques.

Un cours de méthodologie universitaire vise à poser, dès le semestre 1 (S1), un socle de compétences requises dans les différents enseignements de la mention. L'utilisation de compétences transversales semblent être requise tout au long dans des travaux dirigés (TD) de lettres, langues et histoire visant des compétences tant d'expression orale que d'analyse dans diverses situations pédagogiques clairement rapportées. La richesse de cette formation est en outre de mettre à profit les différentes compétences spécialisées des étudiants en leur donnant des possibilités de pratique musicale collective et de concerts.

L'acquisition des compétences préprofessionnelles est au cœur de l'offre de formation, tant du point de vue musical (instruments, productions artistiques) que du point de vue plus universitaire (stage obligatoire au S5 de troisième année (L3), initiation à la recherche ciblée en L3, création contemporaine).

Les modalités de contrôle des connaissances sont plurielles (écrits, oraux, productions artistiques en public et/ou devant des jurys spécialisés). Le rapport cours magistraux/TD est équilibré, aussi bien au sein des cours pratiques (qui privilégient largement les TD) que dans les enseignements plus théoriques.

On peut regretter que la progression des compétences visées par les différents cours ne soit que trop peu explicitée. Aussi, est-il difficile de se représenter le niveau attendu à l'issue de chacune des trois années de formation.

L'aide à la réussite ne semble pas être une préoccupation prépondérante de cette mention qui s'adresse à un public de musicien de haut niveau désireux de se spécialiser ou déjà initié aux musiques anciennes. L'accompagnement et l'information tout au long du cursus sont bien présents : réunions d'information semestrielles dans les conservatoires, auxquelles s'ajoute un suivi personnalisé des étudiants. Les dispositifs de validations d'acquis permettant, par exemple, aux étudiants détenant un haut niveau musical d'intégrer directement la deuxième année (L2) ou la troisième année (L3) de licence ne sont pas mentionnés. Aucune modalité de mise à niveau en cas de lacunes sur certaines compétences n'est décrite, et ce, malgré de réels problèmes de maîtrise de la langue française que le dossier met en exergue concernant les nombreux étudiants étrangers suivant ce cursus. Des cours de méthodologie sont repérés sur deux semestres dans la maquette, mais les informations à ce sujet demeurent très limitées. Aucun tutorat d'accompagnement spécifique n'est aujourd'hui formalisé.

La spécificité du diplôme ne favorise pas les possibilités de réorientation ou passerelle. Aucun dispositif n'est réellement prévu à cet effet ; les passages vers d'autres licences « générales » sont possibles, en théorie du moins, mais non explicités.

L'un des atouts majeurs de cette formation est la présence d'un bon nombre d'étudiants étrangers (surtout extra européens : Argentine, Uruguay, Corée, Canada...) inscrits dans la formation, fruits de partenariats interuniversitaires ou de demandes directes. Cela démontre une certaine attractivité de ce programme à l'international après seulement quelques années d'existence, et apporte aussi sans doute, au sein même de la formation, un enrichissement culturel mutuel entre les étudiants, favorisant la constitution de réseaux professionnels internationaux pour le futur. Des informations sont données tout au long de la L2 pour prévoir des départs d'étudiants français en L3 dans le cadre d'échange ERASMUS, ce qui ne s'est pas avéré effectif jusqu'à présent.

Le cursus, adapté à un public étudiant particulier (qui doit notamment fournir un travail instrumental quotidien important et participer à des concerts), veille à l'adéquation des enseignements et des emplois du temps. Il n'y a pas de renseignement cependant sur l'adaptation des dispositifs pour d'éventuels étudiants en formation continue. Pour les matières enseignées à l'Université, les adaptations d'enseignement se font sous la houlette du Service d'accueil des étudiants handicapés (SAEH) de l'UVSQ.

Les informations concernant les possibilités d'orientation sont communiquées aux étudiants principalement au sein des deux Conservatoires. Peu d'informations sont données quant au rôle des services centraux de l'Université. Il est à noter qu'aujourd'hui l'UVSQ et ses partenaires ne proposent pas de master spécifique (comme celui d'artiste interprète) qui pourrait offrir une excellente orientation vers une poursuite d'études ; dans le même ordre d'idée, l'UVSQ ne propose pas non plus une formation de musicologie en master. Il n'existe pas de dispositif cadrant clairement l'orientation des étudiants.

Aucun indicateur sur la réussite et la persévérance ne nous permettent d'apprécier l'efficacité du dispositif, ce qui est compréhensible étant donné que la première promotion de L3 vient de terminer son cursus de licence en 2013. Mais, en s'attardant sur les effectifs actuels, bien qu'ils soient très limités, des déperditions peuvent toutefois être observées (2010-2012 : huit étudiant en L1, six seulement en L2 ; 2011-2013 : six étudiants en L2 et cinq seulement en L3). Il est légitime de se questionner sur la viabilité d'un si petit effectif d'un point de vue pédagogique. Pour si peu d'étudiants, il est difficile d'offrir des cours spécifiques. Ainsi, les étudiants musiciens, dont plusieurs viennent de l'étranger pour se spécialiser en pratique de la musique ancienne, se retrouvent probablement au sein de cours universitaires qui ne leur sont pas spécialement dédiés (le dossier ne donne pas d'information précise à ce propos). Il serait intéressant de savoir si les étudiants de cette mention perçoivent la pertinence et les liens entre ces enseignements et leur pratique musicale.

Le pilotage de la formation est assuré par une équipe de cinq enseignants et/ou responsables issus des trois établissements (deux personnes pour l'Université, deux personnes pour le Conservatoire de Versailles et une personne pour le Conservatoire de la Vallée de Chevreuse). Ce pilotage est effectué via des réunions qui ont lieu durant les semestres et après les jurys d'examens. Un manque d'information est à relever quant aux modalités de pilotage afin, entre autres, d'assurer le lien entre les différents enseignements.

Le nombre d'heures global des enseignants-chercheurs s'équilibre, dans l'ensemble, entre Université et Conservatoires. La constitution de l'équipe pédagogique repose sur une douzaine d'intervenants extérieurs que vient compléter l'équipe des professeurs permanents de l'Université et des deux conservatoires afin d'apporter leur expertise spécifique, ce qui est susceptible d'enrichir de beaucoup l'offre du cursus. Néanmoins, la liste des enseignants n'étant pas fournie, il est difficile de savoir quelles expertises sont ainsi adjointes.

Un conseil de perfectionnement vient d'être mis en place, mais il manque des informations dans le dossier sur les modes de fonctionnement de cette instance de suivi et de concertation.

L'effectif étudiant très restreint de cette mention n'a pas justifié la mise en place d'outils spécifiques de connaissance de la population durant les trois premières années d'existence du cursus. En revanche, la mise en place d'un suivi personnalisé dès l'entrée dans le cursus a une réelle incidence sur le pilotage de la formation. En effet, l'équipe est très à l'écoute de son public souvent issu de l'étranger et devant prendre part à des projets artistiques nécessitant des aménagements d'horaire.

Le dossier détaille avec attention la prise en compte factuelle des évaluations des connaissances et des enseignements dans l'offre de formation : les modifications qui en découlent ont, jusqu'ici été déterminantes (mise en place de TD spécifiques en langue ; renforcements de certaines typologies d'enseignements, ouverture du cursus en direction des musiciens interprètes d'instruments modernes).

L'autoévaluation de la mention est à la fois pertinente, identifiant avec clarté ses enjeux internes et proposant des pistes d'amélioration, et insuffisante (elle remplace le dossier proprement dit).

La valorisation de la mention est encore peu développée jusqu'ici malgré un certain nombre d'actions ponctuelles (en partenariat avec les conservatoires partenaires) en direction des inscrits en conservatoire et par le biais de concerts ouverts au public.

En somme, cette mention mérite une attention toute particulière : formation très récente et innovante, elle offre un parcours riche des plus ajustés au public visé. Néanmoins, elle n'attire, pour l'heure, qu'un faible nombre d'étudiants, mais la tendance, certes légère, est à la hausse.

- Points forts :
 - Formation innovante et originale.
 - Cursus adapté au public visé.
 - Partenariats avec des Conservatoires pour enseignements pratiques.
 - Rencontre originale entre intervenants professionnels et enseignants-chercheurs de l'Université.
 - Ouverture à l'international.

- Points faibles :
 - En l'état, une attractivité trop limitée de la formation (cinq à huit étudiants par année).
 - Manque de données concernant l'aide à la réussite.
 - Absence de tutorat d'accompagnement clairement établi.
 - Une évaluation des enseignements non formalisée.
 - Une valorisation du diplôme encore trop timide.

- Recommandations pour l'établissement :

Potentiellement, la formation pourrait avoir tous les atouts pour s'inscrire dans la durée comme formation d'excellence dans le panorama musical et universitaire français. Pour ce faire, cependant, un certain nombre d'ajustements, d'approfondissements et de mises en perspective pourraient s'avérer utiles sur certains points.

D'abord, concernant le suivi des étudiants durant le cursus, même si ce dernier bénéficie d'un suivi individuel pour l'apprentissage de son instrument et que le petit nombre d'étudiants permet un suivi jusqu'alors très personnalisé, il serait souhaitable de prévoir pour l'avenir (surtout en cas de recrudescence d'étudiants) une personne référente (tuteur) désignée pour suivre le parcours spécifique de l'étudiant et assurer sa cohérence sur les trois sites. Pour l'heure, un seul parcours très spécialisé est offert. Si la croissance des inscriptions se poursuit, il serait utile d'envisager de nouvelles formes d'orientation de formation (options). De plus, il serait important de revoir la pertinence des cours offerts par l'Université pour les rendre plus adaptés à la spécificité du public visé. En ce sens, il serait également constructif de formaliser les modalités d'évaluation des enseignements.

Une évolution de la prise en compte du devenir professionnel des étudiants et des possibilités de réorientation au sein ou hors de l'établissement ou dans des métiers connexes de la musique serait un atout. De plus, il serait essentiel de réfléchir à des dispositifs de débouchés en master (artiste interprète, musicologie) à l'UVSQ ou ailleurs.

Enfin, une valorisation du diplôme devrait être réalisée afin d'augmenter les effectifs et son empreinte dans le paysage national.

Ces améliorations s'inscriront en complément d'un projet dont la pertinence et l'originalité sont d'ores et déjà indéniables.



Observations de l'établissement

N° demande : LI-S3LI150007442

Domaine : ALL/SHS

Niveau : Licence

Mention: Musiques anciennes et monde contemporain

Observation (s):

L'IECI remercie les experts de l'AERES pour leurs observations et souhaite les informer des évolutions introduites à l'occasion du prochain contrat quinquennal. Un master Saclay est proposé à l'accréditation, dont l'un des parcours opéré par l'UVSQ, intitulé "Musique, interprétation et patrimoine" constituera une poursuite d'études possible pour cette licence rebaptisée à cette occasion "Musique, interprétation et patrimoine". L'offre de formation est désormais clarifiée et plus cohérente. La présence de quelques étudiants étrangers dans cette formation de licence est prise en compte en ouvrant la possibilité de remplacer la pratique de l'anglais, jusqu'ici obligatoire, par des cours de FLE. Cette ouverture, qui participe des efforts de valorisation de la formation, permettra sans doute d'attirer plus d'étudiants. Plusieurs initiatives ont par ailleurs été prises cette année pour la valorisation de la formation auprès du public lycéen et des conservatoires. Un système de validation des acquis (sur les plans universitaire et musical) existe pour l'admission en L2 et L3 : audition et évaluation du dossier. Un tutorat d'accompagnement existe également sur les 3 années du diplôme, organisé par un collègue du conservatoire de Versailles qui assure le suivi personnalisé des étudiants et la coordination entre les différents sites.